

COMMUNIQUE DE PRESSE



Plan autisme

Le plan autisme annoncé par le gouvernement vient de nous être présenté ce matin lors de la réunion du comité national autisme dont nous sommes membre. Si ce nouveau plan semble montrer une volonté politique de faire évoluer favorablement la situation de l'autisme en France, nous manquons cruellement de précisions quand à sa mise en œuvre concrète sur le terrain :

- Le rôle des associations pourtant moteur, est nié, le pilotage des mesures semble confié uniquement au secteur sanitaire.
- Qui organisera la formation des professionnels y compris ceux de l'éducation nationale, quel contenu ? Comment la qualité de ces formations sera-t-elle évaluée ? il est indispensable qu'une structure indépendante du « système » intégrant la participation de professionnels internationaux puisse évaluer le contenu de ces formations.
- On continue à s'appuyer sur les dispositifs existants en les renforçant alors qu'ils ont souvent montré leur inefficacité et leur immobilisme. Pouvons nous envisager que demain ces acteurs remettent en cause enfin leurs connaissances désuètes et effectuent une remise à niveau de leurs savoir-faire ?
- Les stratégies éducatives et comportementales ne sont pas mises en avant alors qu'elles représentent une attente importante des familles : On prévoit au mieux de recenser les différentes méthodes et de pratiquer une expérimentation au « compte goutte » alors que toutes ces approches ont fait leurs preuves depuis des années à l'étranger, que de temps perdu encore !
- Il naît chaque année entre 6000 et 8000 bébés autistes alors qu'il n'est proposé dans ce plan que seulement 4 100 places sur 5 ans soit 820 places par an. Ce chiffre ne permettra pas d'effectuer un rattrapage et la situation de pénurie va s'aggraver, notamment pour les adultes.

Ce plan est conjointement mené par le ministère de la santé et celui du travail, nous regrettons un grand absent qui est le ministère de l'éducation nationale alors que le tribunal administratif de Toulouse, dans un jugement en référé datant d'hier vient d'annuler une décision d'exclusion infondée d'un élève autiste prononcée par un inspecteur d'académie. L'avocat d'Autisme France est à l'origine de cette victoire.

Nous demandons à être **concertés** pour la mise en œuvre concrète de ce plan sur le terrain afin que les nombreuses zones d'ombre qui subsistent disparaissent. Aujourd'hui nous n'avons malheureusement aucune certitude quant à une réelle évolution de la « culture » de l'autisme dans notre pays qui ne peut en aucun cas en faire l'économie. Nous rappelons que la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnements basés sur des approches éducatives et comportementale n'induit pas de charge financière supplémentaire pour l'état puisque les chiffres montrent que les coûts sont nettement inférieurs aux dépenses du secteur sanitaire recevant actuellement encore trop souvent les personnes avec autisme, avec les dégâts que l'on sait.